

À UNE SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE TENUE À LA SALLE GILLES-MOREAU LE LUNDI 2 MAI 2011 À 19H30.

Sont présents : Les conseillers, messieurs Michel Goulet, Réjean Beaulieu, David Guimont, Vincent More et Stéphane Fraser. La conseillère, madame Jacqueline Poirier.

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LOUIS VADEBONCOEUR, MAIRE.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19h30.

2011-05-923

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller monsieur Michel Goulet et appuyé par le conseiller, monsieur Stéphane Fraser :

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS.

2011-05-924

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 avril 2011

Il est proposé par la conseillère, madame Jacqueline Poirier et appuyé par le conseiller, monsieur Vincent More :

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 avril 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS.

4. Information du maire

Le maire informe le conseil sur les rencontres du mois d'avril à la MRC dont il a assisté.

5. Information des conseillers

Les conseillers informent le conseil sur différentes rencontres qu'ils ont eues en avril : Soirée des bénévoles et Table sur l'abus des aînés.

6. Information de la directrice générale

La directrice générale informe le conseil sur la collecte de gros rebuts et sur le marché aux puces en mai.

AFFAIRES POLITIQUES

2011-05-925

7. Résolution pour la nomination d'un maire suppléant

Il est proposé par le conseiller, monsieur David Guimont et appuyé par le conseiller, monsieur Réjean Beaulieu :

QUE ce conseil désigne la conseillère, madame Jacqueline Poirier à titre de maire suppléant pour la période du 2 mai au 7 novembre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS.

2011-05-926

8. Résolution d'appui à la Déclaration de Québec « Le loisir essentiel au développement des communautés ».

Il est proposé par le conseiller, monsieur David Guimont et appuyé par la conseillère, madame Jacqueline Poirier :

QUE nous, membres du conseil municipal de Notre-Dame-du-Portage, considérons que le loisir public a des effets sociaux, culturels et économiques importants, et constitue une contribution déterminante à la société;

QU'en ce sens, nous partageons et appuyons les affirmations de la Déclaration de Québec, adoptée le 10 octobre 2008 à Québec, à l'issue du 10^e Congrès de l'Organisation mondiale du loisir;

QUE nous reconnaissons ainsi que le loisir contribue à la qualité de vie et à la santé des personnes et de leur communauté tout autant qu'à leur développement social, économique et culturel (article 1);

QUE le loisir contribue au développement du capital social des communautés (article 2);

QUE le loisir offre un environnement propice à l'apprentissage et l'expérimentation de la participation publique, cœur de la vie démocratique (article 3);

QUE nous sommes prêts à :

- soutenir et favoriser l'engagement volontaire des citoyens dans notre communauté;
- soutenir et favoriser les organisations et les associations en loisir sur notre territoire, *qui offrent déjà des activités ou soutiennent des projets de loisir, notamment :*
 - *Patrimoine et Culture du Portage,*
 - *La Corporation portageoise de développement,*
 - *l'Envol des aînés,*
 - *le comité des loisirs,*
 - *La Chorale du Portage,*
 - *Les bénévoles de la bibliothèque municipale*
 - *Et les événements comme la Course du Portageur,*
 - *etc.;*
- accroître l'accessibilité, la diversité, la créativité et la sécurité des expériences de loisir;
- assurer le caractère démocratique et la gouvernance participative de la mise en œuvre du loisir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

9. Dossier aqueduc

Le maire informe le conseil des développements du dossier d'aqueduc sur la route du Fleuve. Indique que les tests sont faits et qu'en juin si tout va bien il va y avoir une rencontre publique.

ADMINISTRATION

10. Dépôt des états financiers

La directrice générale, madame Annie Lemieux, dépose le rapport du vérificateur pour l'année financière 2010. L'exercice financier s'est terminé par un déficit de 44 363\$.

En date du 31 décembre 2010, le surplus accumulé affecté de la Municipalité s'élève à 116 385\$ et celui non affecté à 50 101\$.

Les états seront disponibles sur le site internet de la Municipalité.

11. Arrimage du règlement d'emprunt #2009-08-283 avec la fin du projet du Parc de l'Amitié

2011-05-927

CONSIDÉRANT QUE la firme Mallette nous indique dans son rapport final lors de la vérification des états financiers 2010 qu'il manque une résolution pour mettre à jour les données finales du règlement d'emprunt #2009-08-283;

CONSIDÉRANT QU'à l'article 2 la prévision était 2 142 140.00\$ et la donnée finale est 2 072 498.55\$;

CONSIDÉRANT QU'à l'article 3 au 1^{er} paragraphe la subvention du début était 1 396 190.00\$ et la donnée finale est de 1 617 261.00\$;

CONSIDÉRANT QU'à l'article 3, 2^e paragraphe la partie de la municipalité du départ était de 725 950.00\$ et c'est finalement terminé à 271 039.00\$;

CONSIDÉRANT QU'à l'article 3, 3^e paragraphe la TECQ du départ était de 20 000.00\$ et finalement le conseil avait décidé de mettre 153 462.41\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Vincent More et appuyé par le conseiller, monsieur Réjean Beaulieu :

QUE ce conseil accepte ces changements au règlement 2009-08-283.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS.

- 2011-05-928**
- 12. Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux**
CONSIDÉRANT QUE l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions législatives concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux;
- CONSIDÉRANT QUE ces dispositions obligent la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage à adopter un code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux visant à assurer une plus grande transparence ;
- CONSIDÉRANT QUE le projet de code de déontologie a été soumis aux membres du conseil;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur David Guimont et appuyé par le conseiller, monsieur Michel Goulet :
- QUE ce conseil adopte le code d'éthique et de déontologie des élus.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 13. Rapport des activités du conseil d'administration de la Régie KamLoup**
Le conseiller, monsieur Michel Goulet fait état des actions prises lors de la dernière réunion de la régie KamLoup en avril.

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

- 2011-05-929**
- 14. Adoption du règlement #2011-05-308 concernant la limite de vitesse sur la rue Parc de l'Amitié**
CONSIDÉRANT QUE le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) permet à une municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers dans son territoire;
- CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à une séance du Conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage tenue le 4 avril 2011;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Réjean Beaulieu et appuyé par le conseiller, monsieur Vincent More :
- QUE le règlement #2011-05-308, soit adopté.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS.
- Lecture faite.
- Le règlement entrera en vigueur conformément à la loi.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS.
- 2011-05-930**
- 15. Résolution pour l'entretien des espaces vert pour la saison été 2011**
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage doit faire l'entretien de ses espaces verts et parcs à chaque année durant l'été;
- CONSIDÉRANT QU'une offre de service a été mise dans le journal de la municipalité:
- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu 2 soumissions :
- Norbert Lapointe (Multi services) au montant de 7 095\$ Parc de l'Amitié inclus;
 - J.G. Camiré au montant de 7 500\$ Parc de l'amitié inclus.
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Vincent More et appuyé par le conseiller, monsieur Stéphane Fraser :

QUE le conseil accepte l'offre de Norbert Lapointe, plus basse soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

16. Suivi du comité consultatif d'urbanisme

501, route du Fleuve – PIIA

2011-05-931

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal a reçu une demande de permis de rénovation au bâtiment situé sur la route du Fleuve;

CONSIDÉRANT QUE ce secteur est soumis au règlement PIIA et que la demande de permis doit passer au Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a étudié la demande #2011-5448 telle que dictée par le règlement du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment ne sera pas transformé et que le revêtement extérieur sera semblable à ce qui existait avant la tempête du 6 décembre;

CONSIDÉRANT QUE le projet rejoint les objectifs du règlement PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu du CCU une recommandation favorable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Réjean Beaulieu et appuyé par la conseillère, madame Jacqueline Poirier :

QUE le conseil accepte la demande de permis #2011-5448.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

671, route du Fleuve – PIIA

2011-05-932

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal a reçu une nouvelle demande de permis de rénovation au bâtiment situé sur la route du Fleuve;

CONSIDÉRANT QUE ce secteur est soumis au règlement PIIA et que la demande de permis doit passer au Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a étudié la demande #2011-5440 telle que dictée par le règlement du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE la structure de la verrière sera changée au complet de même que les verres;

CONSIDÉRANT QUE le projet rejoint les objectifs du règlement PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu du CCU une recommandation favorable :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Stéphane Fraser et appuyé par le conseiller, monsieur Vincent More :

QUE le conseil accepte la demande de permis #2011-5440.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

887, route du Fleuve – PIIA – dérogation mineure

Le conseil ne prend pas de décision toute suite sur cette demande de permis puisqu'il veut vérifier certaines informations avec la Sécurité civile.

355, route du Fleuve-PIIA

2011-05-933

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal a reçu une demande de permis de rénovation au bâtiment situé sur la route du Fleuve;

CONSIDÉRANT QUE ce secteur est soumis au règlement PIIA et que la demande de permis doit passer au Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a étudié la demande #2011-5444 telle que dictée par le règlement du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le projet au complet rejoint les objectifs du règlement PIIA ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu du CCU une recommandation favorable:

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Réjean Beaulieu et appuyé par la conseillère, madame Jacqueline Poirier :

QUE le conseil accepte la demande de permis #2011-5444, et que l'option B de la toiture de l'agrandissement du côté ouest soit retenu tel que recommandé par le CCU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

LOISIRS ET CULTURE

17. Rapport du mois de mars en loisirs

Un état du rapport du coordonnateur aux loisirs, Keven Lagacé concernant ses tâches et activités du mois d'avril a été donné.

CORRESPONDANCE

2011-05-934

18. La marche Rona

Il est proposé par le conseiller, monsieur Réjean Beaulieu et appuyé par le conseiller, monsieur David Guimont :

QUE le conseil accepte de verser 200\$ pour une marcheuse élite à l'occasion de la marche pour la maladie de l'Alzheimer, et de mandater la conseillère, madame Jacqueline Poirier pour être la marcheuse lors de cette journée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

2011-05-935

19. Approbation des autorisations de dépenses

Il est proposé par le conseiller, monsieur Vincent More et appuyé par le conseiller, monsieur David Guimont :

QUE toutes les demandes d'autorisation de dépenses présentées dans le tableau intitulé «Demandes d'autorisations de dépenses – mai 2011» et totalisant un montant de 71 411.61\$ soient acceptées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

2011-05-936

20. Approbation des comptes à payer

Il est proposé par le conseiller, monsieur Réjean Beaulieu et appuyé par le conseiller, monsieur Vincent More :

QUE tous les comptes et salaires mentionnés dans la liste du mois d'avril 2011 soient approuvés et payés et que le maire, monsieur Louis Vadeboncoeur, et la directrice générale, madame Annie Lemieux, soient autorisés à certifier à cette fin ladite liste au montant de 70 586.01\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

21. Période de questions

Des citoyens adressent des questions au conseil municipal.

22. Levée de l'assemblée

Sur la proposition du conseiller, monsieur Vincent More, la séance est levée à 20h50.

Le maire

La directrice générale

Louis Vadeboncoeur

Annie Lemieux, g.m.a.